

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE

Département du **Jura**

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

COMMUNE DES BOUCHOUX

En exercice : 11

Votants : 11

Présents : 10

L'an deux mil quatorze et le dix-neuf septembre, à 20 H, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GRENARD Jérôme, Maire.

Date convocation : 11/09/2014

Présents :

Date affichage : 29/09/2014

ABRAHAM Patrick, COLLIGNON René, DELBOS Jean-Marc,
DEPRAZ Alexandra, HEURTIER Isabelle, HANSBERGER Bernard,
HENROTTE Magali, PERRIER Armand, PRICAZ Emilie.

Absent : COLIN Jacques dont pouvoir à ABRAHAM Patrick

Secrétaire de séance : HANSBERGER Bernard

OBJET de la délibération

**Motion
contre
les Grands Marchés
Transatlantiques**

M. le Maire fait lecture au conseil municipal du courrier en date du 05 septembre 2014, émanant du collectif STOP TAFTA concernant les projets de Grands Marchés Transatlantiques.

Considérant que ces marchés, négociés à l'insu des citoyens et des élus, constituent une grande menace pour la démocratie et les droits des citoyens ;

Après avoir entendu M. le maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter la motion contre les Grands Marchés Transatlantiques.

La motion est annexée à la présente délibération.

Certifié exécutoire

Reçu en S/préfecture
le 30/09/2014

Publié et notifié
le 13/10/2014

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
GRENARD Jérôme




MOTION CONTRE LES GRANDS MARCHES TRANSATLANTIQUES

PREAMBULE :

La Commission Européenne négocie actuellement deux accords de libre-échange : l'AECG avec le Canada et le PTCI (TAFTA en anglais) avec les Etats-Unis. Ils visent à instaurer un vaste marché dérégulé : le grand Marché Transatlantique (GMT).

Négociés dans le plus grand secret, ils pourraient être ratifiés, le premier à la fin de l'année, le 2ème en 2015, sans la moindre consultation des citoyens et du parlement.

Ces accords s'appliqueront à tous les niveaux de l'Etat, y compris au niveau des communes

Le but de la négociation est d'aller au-delà même des accords de l'OMC, en particulier en obligeant les Etats et les collectivités locales à accorder au privé et aux entreprises étrangères tout avantage accordé au public et au local : ce qui rendra impossible financièrement **le maintien des services publics et le soutien de l'économie locale**. Les transports publics, la santé et même l'éducation nationale pourraient ainsi être détruit à la demande des multinationales.

Ces traités visent ensuite à réduire les « barrières non tarifaires » : ils prévoient en effet que les législations et **normes** sociales, environnementales, sanitaires, phyto-sanitaires, techniques soient « harmonisées » pour faciliter le libre-échange. Le droit du travail, le SMIC, l'assurance maladie, les retraites pourraient être démantelés au profit des compagnies privées

Or les USA sont aujourd'hui en dehors des principaux cadres du droit international en matière écologique, sociale et culturelle, et même concernant le droit du travail. Ils refusent d'appliquer les conventions de l'OIT, le protocole de Kyoto contre le réchauffement climatique, la convention pour la biodiversité, et les conventions de l'UNESCO sur la diversité culturelle. Leurs normes et règlements sont beaucoup moins protecteurs pour les populations qu'en Europe. Ce marché libéralisé avec le Canada et les Etats Unis tirerait donc toute l'UE vers le bas. Un accord de ce type existe : l'ALENA (entre les États-Unis, le Canada et le Mexique). Il est en vigueur depuis 19 ans. Résultats : Les salaires des Américains et Canadiens ont été tirés vers le bas sans que les salaires mexicains augmentent ; le Mexique était exportateur net de produits agricoles, aujourd'hui il est importateur net avec destruction de milliers d'emplois dans l'agriculture ; Un autre exemple, les USA n'ont pas respecté l'accord de libre échange avec la Corée du Sud : ils ont versé des aides publiques à leurs « champions » industriels Apple contre Samsung.

De plus, ces traités permettraient aux grosses entreprises, via le « mécanisme du règlement des différends » d'attaquer devant une juridiction privée les Etats ou les collectivités locales qui ne se plieraient pas à ces exigences de dérégulation et limiteraient ainsi « leurs bénéfices escomptés » ! Ainsi la firme américaine Lone Pie peut poursuivre le Canada parce que le Québec a interdit l'extraction du gaz de schiste.

Ils pourraient réclamer de lourds dommages et intérêts à l'Etat ou aux communes, faisant exploser la dette publique. Les multinationales pourraient ainsi forcer le gouvernement français à renoncer au moratoire sur les gaz de schiste, exposant notre département aux aventures de la fracturation hydraulique. Et à accepter la culture des OGM en plein champ, le bœuf aux hormones, le porc à la ractopamine (antibiotique) ou le poulet lavé au chlore.

Par la signature de ces traités, serait réalisé le vœu de D. Rockefeller : « *Quelque chose doit remplacer les gouvernements, et le pouvoir privé me semble l'entité adéquate pour le faire* »

POUR TOUTES CES RAISONS,

La Commune des Bouchoux, réunie en conseil municipal le 19 septembre 2014, à l'unanimité :

- **manifeste son opposition à ces deux traités dont l'objectif vise avant tout la dérégulation, la marchandisation du monde et l'amplification de la concurrence ;**
- **demande un moratoire sur les négociations de l'AECG et du PTCI et la diffusion immédiate des éléments de la négociation ;**
- **refuse toute tentative d'affaiblir le cadre réglementaire national ou européen en matière d'environnement, de santé, de protection des travailleurs et des consommateurs ;**
- **se déclare en attendant hors Grand Marché Transatlantique.**